



Compte rendu de séance

Séance du 19 Octobre 2018

L'an 2018 et le 19 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de BIDAULT Alain, Maire.

Présents : Mmes : CHEVALIER Ginette, DANTAN Christiane, LE BARBIER Valérie, MM : BIDAULT Alain, BLONDEL Alain, CORDELE Alain, COUDRAY Jean-Christophe, LEBRAY Alain, TISSERANT Robert.

Excusés ayant donné procuration : Mme HERVE Christelle à Mme LE BARBIER Valérie, Mme VACHERESSE Nadine à M. BLONDEL Alain, M. VREUGDENHIL Jacques à M. BIDAULT Alain, M. POURRIOT Gérard à M. LE BRAY Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 12/10/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 23/10/2018

A été nommé secrétaire : M. LE BRAY Alain

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2018
- 2-Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone - ER 007279 - rues du Fournil Godard et de la Mairie et du Lavoir - D-2018-10-1
- 3- Projet d'ouverture d'une épicerie multiservices :
 - Compte-rendu de la commission composée des 4 élus suite à la lettre du 28 septembre 2018.
 - Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de "l'aide au maintien de commerce de proximité".
 - Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de Subvention au Perche Sarthois dans le cadre du "programme Leader : développement d'une économie de proximité et résidentielle".
- 4-Réparation de la toiture de l'école au-dessus de la salle de sieste - D-2018-10-2
- 5-Acceptation d'un don de l'association des parents d'élèves de Bonnétable pour les sinistrés des inondations
- 6-Arrêté municipal interdisant la circulation des quads dans certains chemins et à certaines périodes.
- 7- Questions diverses :
 - point sur la boîte à livres
 - date de réunions des commissions : chemins, budget 2019, journal municipal, associations

1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2018

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone - ER 007279 - rues du Fournil Godard et de la Mairie D-2018-10-1 Visas Préfecture du 25/10/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par Enedis, à **150 000,00 € y compris l'option HTA estimée à 30 000 €.**
- Conformément à la décision du Conseil général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **20 %** du coût, à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **25 000,00 €.**
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible au printemps 2019.
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit **9 000,00 €** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepte de participer à **20 %** du coût des travaux pour l'électricité et à **100 %** du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

3- Projet d'ouverture d'une épicerie multiservices :

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une commission mixte composée de 4 conseillers dont les 2 adjoints, Mme CHEVALIER et M. LE BRAY, devaient se réunir pour chercher un compromis sur le projet d'ouverture d'une épicerie multiservices.

M. LE BRAY n'a pas voulu participer à cette commission avant le 25 octobre, date à laquelle prend fin la procédure de « mise en état » du propriétaire de l'épicerie sinistrée par un dégât des eaux contre son assureur. La procédure de mise en état a pour but de permettre au tribunal de rendre son jugement, dont la date n'est pas fixée, après avoir pris connaissance de l'ensemble des arguments des parties ainsi que des pièces sur lesquelles celles-ci se fondent.

La commission se réunira donc après le 25 octobre et invitera le propriétaire de l'ancienne épicerie à s'exprimer sur le devenir de son bâtiment.

Les délibérations autorisant le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Département et du Perche Sarthois sont donc reportées au 15 novembre, date du prochain conseil municipal.

4-Réparation de la toiture de l'école au-dessus de la salle de sieste - D-2018-10-2 [Visas Préfecture du 25/10/2018](#)

Les fortes pluies de juin ont provoqué des inondations dans la salle de sieste de l'école. Une déclaration de sinistre a été envoyée à l'assurance. L'expert a validé le devis pour la réparation des travaux à l'intérieur du bâtiment.

Des travaux d'entretien sont nécessaires sur la toiture au-dessus de la salle de sieste. Un dossier de demande de subvention pour les réparations sur la toiture de l'école a été déposé à la Région.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise LEROUX pour un montant de 5 472.43€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

6-Acceptation d'un don de l'association des parents d'élèves de Bonnétable pour les sinistrés des inondations. [Visas Préfecture du 25/10/2018](#)

L'association des parents d'élèves de Bonnétable a organisé plusieurs manifestations solidaires afin de récolter des fonds pour les sinistrés des inondations de Juin.

Les fonds récoltés sont redistribués aux communes de l'ex-Maine 301, sur présentation des dossiers des sinistrés. L'association a remis un chèque de 459.72€ à la commune de Nogent-le-Bernard.

Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque
- décide d'attribuer la totalité du don à M. et Mme PIETROPAOLI résidant « Le Moulin de Villée »
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la redistribution du don.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

6- Arrêté municipal interdisant la circulation des quads dans certains chemins et à certaines périodes.

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté interdisant la circulation des quads dans certains chemins du 1^{er} novembre au 30 avril est prêt depuis plusieurs mois mais il attend la longueur interdite sur chaque chemin.

La commission chemin se réunira le samedi 10 novembre à 9h00 pour finaliser l'arrêté.

7-Questions diverses :

- a) Point sur la boîte à livres : Mme VACHERESSE en charge du dossier étant absente, le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.
- b) Dates des prochaines commissions :
 - Commission illuminations : lundi 29 octobre à 11h00
 - Commission journal municipal : mercredi 31 octobre à 9h30
 - Commission chemin : samedi 10 novembre à 9h00
 - Commission finances : mardi 13 novembre à 9h30
- c) La réunion annuelle des associations pour présenter le calendrier 2019 aura lieu le vendredi 16 novembre à 20h30.
- d) La commune de Nogent ne dépend plus de la caserne des pompiers de Bonnétable mais de celle de St Cosme pour les interventions. Ce sont donc les pompiers de St Cosme qui passeront sur la commune pour les calendriers.
- e) Les convocations des conseils municipaux et des commissions seront adressées par courrier aux élus suite au dysfonctionnement répété par internet.
- f) Il est demandé aux agents municipaux de nettoyer les toilettes, Place de l'église, la veille des manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Prochaine séance le jeudi 15 novembre à 20h30.

En mairie, le 22/10/2018

Le Maire

Alain BIDAULT

